

BON D'ALLAITEMENT D'UNE VALEUR DE CHF 200.-

SWICA vous félicite pour la naissance de votre enfant et adresse ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à votre famille. Saviez-vous qu'au titre de l'assurance complémentaire COMPLETEA TOP, vous avez droit à une indemnité de CHF 200.- si vous allaitez régulièrement votre enfant durant dix semaines? Pour en bénéficier, il vous suffit de retourner l'attestation suivante signée de votre médecin, votre sage-femme ou votre puéricultrice.

Chez SWICA, vos préoccupations sont les nôtres. Nous sommes à votre disposition 24 heures sur 24 pour vous conseiller sur toutes vos questions de santé individuelles et familiales. Notre service clientèle 7x24h est à votre écoute même en dehors des heures de bureau et le week-end.

Conseil téléphonique sante24

Téléphone: +41 44 404 86 86

Service clientèle 7x24h

Téléphone: 0800 80 90 80

Cordialement

SWICA Assurance-maladie SA

ATTESTATION

Le médecin, la sage-femme ou la puéricultrice atteste que Madame _____ a allaité son enfant pendant 10 semaines, du _____ au _____

Lieu et date

Timbre et signature

N° d'assurée

